



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>OM - Modification des statuts du Sytevom</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2021 – 137</b>	Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.
Titulaires présents : 27	
Suppléants présents : 1	
Pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 36	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Lors du CS du 14/10/2021, les délégués syndicaux ont délibéré sur un projet de modification des statuts du SYTEVOM qui a été identifiée comme nécessaire pour mettre leur projet en adéquation avec les compétences réellement exercées et tenir compte des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes en 2019.

Pour mémoire, la dernière mise à jour des statuts du SYTEVOM date de 2012 (arrêté PREF-D2-I-2021 N°1484 du 13 août 2012), les seules évolutions ayant concernées le périmètre et l'intégration de nouveaux adhérents.

Ainsi la modification statutaire porte sur :

- > L'actualisation du périmètre du SYTEVOM
- > L'intégration des nouvelles compétences

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		
Objet	<b>OM - Modification des statuts du Sytevom</b>	Délibération n°2021	137
		Page 2 sur 3	

- la gestion et l'exploitation de SYMETRI, plateforme de tri et valorisation de déchets,
  - le développement des actions à destination des entreprises, artisans (Écologie Industrielle et Territoriale) afin d'apporter des solutions, des synergies et des services dans la gestion des déchets,
  - le développement sur des sites appartenant à la collectivité ou à ses adhérents de projets producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïques sur les anciens CET) et la prise de participations dans les sociétés d'exploitation de ces installations,
  - la gestion du bio-déchets et la recherche de solutions de valorisation (appui au monde agricole pour la méthanisation, développement de solutions dédiées ou d'équipements ...),
  - le développement de partenariats avec des associations, des entreprises, des collectivités pour le partage des installations, des équipements, des compétences, des gisements dans l'objectif d'une meilleure valorisation des déchets et matières,
  - le développement de toutes nouvelles filières de valorisation, l'innovation au service de l'optimisation et de la meilleure maîtrise des coûts,
  - le partenariat au travers de conventionnement, de charte régionale avec les collectivités homologues (PMA, Belfort, Vosges ...)
  - de façon générale la participation ou l'impulsion d'actions permettant la transition écologique de notre territoire,
- > La mise en conformité des statuts avec la réalité des compétences exercées :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000755-20211206-D2021\_137-DE

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		
Objet	<b>OM - Modification des statuts du Sytevom</b>	Délibération n°2021	137
		Page 3 sur 3	

- D'abord sur le volet « compétence collecte des déchets », force est de constater que depuis sa création en 1993, le SYTEVOM exerce une partie de cette compétence.  
Exemples : la collecte du verre des 1700 Points d'Apport Volontaire (PAV) ; La Régie avec son parc de camions assurent la gestion des bennes de déchetterie mais aussi la collecte du papier en Point d'Apport Volontaire ; le transfert des déchets depuis les quais repartis sur le territoire jusqu'au Centre de Valorisation des Déchets.  
Il est pertinent d'envisager une évolution du SYTEVOM aux collectivités adhérentes pour un soutien opérationnel et vers une mutualisation de la collecte des déchets sur le territoire, avec un objectif d'optimisation et maîtrise des coûts.
- L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets et des deux installations (usine de valorisation énergétique et centre de tri) dont la collectivité est propriétaire. A cela s'ajoute l'exploitation du réseau des déchetteries (35 à ce jour), la gestion de l'ensemble des contrats pour le traitement des déchets.
- La gestion et le suivi, pour son compte propre ou pour le compte des adhérents, des contrats avec les Eco-organismes et les repreneurs pour l'ensemble des matières issues du Centre de Tri et des déchetteries,
- le développement de toutes actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets.
- La communication et la sensibilisation de l'ensemble des publics et habitants du territoire dans l'optique d'une communication mutualisée et unifiée entre nos adhérents,
- La gestion de la post-exploitation des anciens centres d'enfouissement technique du territoire SYTEVOM pour lesquels un accord de transfert de compétence a été conclu,
- Le portage et l'accompagnement de l'activité Ressourcerie avec les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire ou en exploitation directe (Recyclerie Grayloise par exemple).

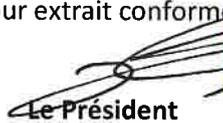
Il appartient désormais aux adhérents du SYTEVOM de se prononcer à leur tour sur la modification des statuts du syndicat.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le Conseil Communautaire

- **VALIDE** la modification statutaire du SYTEVOM.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
Le Président

Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000755-20211206-D2021\_137-DE